



SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 21/01/2015

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. DEFAYS
M. PAILLET

Mme JBIRANE Fouzia assure le secrétariat

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)
M. DEJOU (FO)
M. HINDERSCHID (CGT)
M. BRUN (CGT)
Mme BESSON-BRILLANT (CGT)
M. BONNEAU (CGT)
M. LAROUSSINIE (Solidaires)
M. SERRE (Solidaires)

En préambule à ce CTL, nous avons effectué la déclaration liminaire ci-dessous :

« Monsieur le Président,

Ce Comité Technique est re-convoqué aujourd'hui suite au vote défavorable et unanime de l'ensemble des organisations syndicales lors du CTL du 13 janvier dernier portant sur les 6 suppressions d'emplois annoncées en 2015 dans le département.

Bien que réglementaire, cette seconde convocation, pour qu'elle soit utile, sous-entend que vous teniez compte de nos avis négatifs. Or, votre projet n'a en rien été modifié.

Dès lors, nous nous sommes légitimement posés la question de notre participation.

Cependant, eu égard aux multiples interrogations suscitées par les points que vous avez abordés en questions diverses lors du précédent CTL et par les décisions prises lors des dernières CAPL, nous avons décidé d'être présents.

Depuis déjà longtemps FO DGFIP a posé la question, restée sans réponse à ce jour, du niveau en dessous duquel, il ne serait plus possible de continuer à supprimer des emplois sans renoncer à des pans entiers de nos missions. Il semblerait que ce moment soit arrivé.

Avec ces nouvelles suppressions d'emplois ajoutées aux précédentes, nous nous interrogeons donc inévitablement sur le devenir de notre réseau départemental.

Pour chacune et chacun de nos collègues, une forte implication professionnelle et une anticipation cohérente de l'évolution de leur carrière, ne sont possibles que s'ils disposent d'une bonne lisibilité sur l'avenir de l'ensemble de nos métiers et de nos structures.

En conséquence, il nous paraît nécessaire que vous nous communiquiez dès aujourd'hui vos projets de restructuration et à minima ceux envisagés au 01/01/2016. »

Suite à notre question sur l'évolution départementale du réseau, M. Defays réaffirme qu'il est tenu au plus strict secret sur son projet de restructuration.

Il ne communiquera qu'après l'accord du Ministre qui doit être rendu en avril.

Nous ne pouvons que regretter cette conception très étroite du dialogue social. Cette attitude ne peut qu'entretenir un peu plus le doute sur l'avenir de nos services.

1) La situation des emplois - PLF 2015 – Modifications du TAGERFIP :

Le DDFiP rappelle son projet initial qui n'a pas évolué (voir notre compte-rendu du CTL du 13/01/15).

Il annonce donc la suppression de 6 emplois au 01/09/2015.

L'ensemble des représentants du personnel a voté Contre ce projet.

2) Questions diverses :

- Nous avons alerté le Directeur sur la situation très difficile de la Trésorerie d'Aurillac Ville. Il considère que les difficultés sont en grande partie dues à celles de l'un des ordonnateurs de la Trésorerie, à savoir l'Hôpital. A ce jour, il ne prévoit pas de renfort supplémentaire sinon le déploiement fréquent de l'ERD et l'éventuel apport de vacataires.
- Pour ce qui est de la mise en place du Pôle Contrôle Revenus / Patrimoine (PCRP), suivant la note du 11/12/14, qui concernera les agents affectés en Fiscalité Immobilière, PCE, BCR, BDV et cellule CSP, M. Defays considère que la création de ce pôle permettra de gagner en efficacité dans le contrôle des dossiers des particuliers. Cependant la géométrie du PCRP et sa date de mise en place (au plus tard le 1/09/2016 selon la directive nationale), restent à définir, les choix d'organisation et le lieu d'installation n'étant pas encore arrêtés.

Les élus Force Ouvrière au Comité Technique Local : Jean-Pierre Moissinac, Thierry De Carvalho, Dominique Dejou et Sabine Bourgade.

 à vos côtés,
 de votre côté.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt